

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Faculté des Lettres de Sorbonne Université, Université Paris 7 Diderot

Directeur : Olivier Sevin (Faculté des Lettres de Sorbonne Université)

Directeurs adjoints : Gilles Palsky (Paris 1) Claude Grasland (Paris 7)

Le conseil de l'École doctorale de géographie de Paris (EDGP) s'est tenu le lundi 5 mars 2018 à l'Institut de Géographie, 191 rue Saint-Jacques 75005 Paris, salle 306, de 17 h à 19 h.

Etaient présents : Claude Grasland, Gilles Palsky, Jérôme Lombard, Laurent Simon, Olivier Sevin, Pierre Janin, Anne Ruas, Florence Nussbaum, Mary Capon, Paul Gourdon, Romain Courault, Candice Zaninetti.

Excusés : Marie-Alix Molinié, Arnaud Banos, France Guérin-Pace

Rappel de l'ordre du jour

- 1- Modification de la disposition concernant la composition des jurys d'attribution des contrats doctoraux.
- 2- Organisation des concours
- 3- Questions diverses
- 4- Informations diverses

1. Modification de la disposition concernant la composition des jurys d'attribution des contrats doctoraux.

Le 7 juin 2017, le conseil avait décidé de modifier la règle concernant la composition de jury d'attribution des contrats doctoraux afin de parvenir à une meilleure représentation des petites équipes. Les membres du conseil s'étaient mis d'accord sur la résolution suivante :

« Les laboratoires sont représentés au prorata du nombre de doctorants inscrits administrativement, étant entendu qu'aucun laboratoire ne doit avoir moins de deux représentants »

Faute de Quorum, cette résolution n'avait pu être adoptée.

OUI : unanimité

2. Organisation des concours

Comme l'an passé, il nous faut organiser deux concours: l'un pour la Faculté des Lettres de Sorbonne Université dont la date de retour de la liste des candidats classés est fixée au jeudi 1er juin et l'autre pour Paris 1.

a) dates retenues

- Date retenue pour le concours la Faculté des Lettres de Sorbonne Université: 29 mai 2018 à partir de 9h30, salle 412, Institut de Géographie

- Date retenue pour le concours Paris 1 : **3 juillet 2018**, à partir de 8h00, salle **306**, Institut de géographie

b) Conditions pour pouvoir postuler à un CD

- Avoir obtenu un master ou une dispense de master et/ou être inscrit en première année de thèse dans l'année en cours 2017/2018, sans condition d'âge.

- Les candidats extérieurs et les candidats non présentés par le directeur d'un master peuvent fournir un dossier de candidature au même titre que les candidats présentés par un directeur de master. Leur candidature sera sélectionnée par une pré-commission qui se réunira le **15 mai 2018** bureau 110 pour le concours de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, et le **19 juin 2018**, bureau 110, pour le concours Paris 1, et qui les autorisera éventuellement à concourir.

- Tous les candidats doivent avoir soutenu leur mémoire de Master au plus tard le **28 mai 2018** 2018 pour le concours de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Les candidats qui ne disposeraient pas de la totalité de leurs résultats du M2 le **19 avril 2018** sont autorisés à déposer leur dossier de candidature à la Maison de la Recherche, étant entendu que leur candidature ne sera retenue que s'ils ont soutenu leur mémoire avant la tenue du concours. Ils devront également avoir remis l'avis détaillé de leur directeur de recherche au secrétariat de l'ED au plus tard la veille du jour du concours. En ce qui concerne le concours Paris 1, les candidats devront avoir obtenu leur M2 et donc soutenu leur mémoire au moment du dépôt du dossier.

c) Modalités

- Dépôt des dossiers pour le concours de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université:
Réception des candidatures au service des doctorats de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université (Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 3ème étage) au plus tard le **19 avril 2018**.
Dépôt du double du dossier, en version papier et numérique, au secrétariat de l'ED (bureau 110, Institut de géographie, 191 rue St Jacques 75005 Paris) au plus tard le **19 avril 2018**.

- Dépôt des dossiers pour le concours Paris 1
Dépôt des dossiers de candidature au secrétariat de l'ED (bureau 110, Institut de géographie, 191 rue St Jacques 75005 Paris) au plus tard le **lundi 25 juin 2018**.

- Les dossiers devront être déposés sous forme papier au bureau 110, Institut de géographie, 191 rue St Jacques 75005 Paris avant le **19 avril 2018** pour le concours de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université et à la même adresse avant le **lundi 25 juin 2018** , (17h) pour le concours Paris 1 et être envoyés sous forme numérique par email (afin de faciliter leur transmission aux rapporteurs) à l'adresse suivante : candice.zaninetti@paris-sorbonne / candice.zaninetti@univ-paris1.fr (en un seul fichier pdf.)

- Le dossier doit comprendre :

- o L'attestation de réussite au Master (les candidats extérieurs doivent joindre les notes obtenues en M1 et M2 , ainsi que leur mémoire) ;
- o La lettre d'acceptation du directeur de recherche pressenti ;
- o La lettre d'acceptation du directeur du laboratoire d'accueil pressenti ;
- o Un CV précis avec l'adresse postale du candidat (comprenant son adresse email et son téléphone), le tout sur une page et en 30 exemplaires ;
- o Un résumé du projet de recherche de 2000 caractères (espaces compris) en 30 exemplaires ;

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Faculté des Lettres de Sorbonne Université, Université Paris 7 Diderot

Directeur : Olivier Sevin (Faculté des Lettres de Sorbonne Université)

Directeurs adjoints : Gilles Palsky (Paris 1) Claude Grasland (Paris 7)

- o Le projet de thèse (de 15 à 20 pages maximum) en 3 exemplaires.
- d) Concours
 - **29 mai 2018, salle 412**, à partir de 9h30, pour le concours de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université
 - **3 juillet 2018, salle 306**, à partir de 8h, pour le concours Paris 1

Il est demandé à chaque candidat de faire un exposé oral de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions par les membres du jury.

Les Masters rattachés à nos laboratoires peuvent présenter directement 2 candidats à l'audition. Les autres candidatures sont sélectionnées par la pré-commission qui les autorise éventuellement à concourir et qui se réunit le **15 mai 2018** pour le concours de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université (Bureau 110, Institut de géographie, 191 rue St Jacques 75005 Paris) à partir de **14h00** et le **19 juin 2018** pour le concours Paris 1 (bureau 110, Institut de géographie, 191 rue St Jacques 75005 Paris) à partir de **14h00**.

Cette commission est composée des membres du bureau de l'EDGP et de 4 collègues membres de l'EDGP issus de chacune des universités partenaires, ainsi que l'ENSA Paris-La-Villette.

- e) La commission d'attribution des contrats doctoraux
 - Elle est composée de représentants des laboratoires et de membres extérieurs et non pas de représentants des Masters.
 - Les laboratoires sont représentés proportionnellement à leur nombre de doctorants. La précédente commission était composée sur la base de 1 représentant pour + ou - 13 doctorants. Il est décidé de garder le même ratio étant entendu qu'aucun laboratoire ne doit avoir moins de 2 représentants. Cela donne la répartition suivante (avec entre parenthèses et en italique le nombre de membres dans la précédente commission et en chiffre romain le nombre de doctorants) :
 - UMR 8185 ENeC : (4) (49) **4**
 - UMR 8504 Géographie-Cités : (5) (63) **5**
 - UMR 8586 Prodig : (3) (46) **4**
 - UMR 8591 Laboratoire de géographie physique : (1) (19) **2**
 - UMR 201 Développement et sociétés : (2) (19) **2**
 - UMR 7533 Ladyss : (1) (9) **2**
 - EA 134 Cridup : (1)(11) **2**
 - EA Eirest : (2) (15) **2**
 - AUSSER : (1) (22) **2**
 - LAVUE : (1) (8) **2**
 - INED (UR 03,12 et 06) : (0) (10) **2**

TOTAL : 29 membres qui doivent tous pouvoir diriger des thèses, donc être HDR

Il est rappelé que les membres du bureau de l'EDGP sont décomptés du nombre de membres du jury dont dispose leur laboratoire d'origine.

Chaque laboratoire doit faire parvenir à la direction de l'EDGP le nom de ses représentants pour le 31 mars 2018 en joignant leur engagement à être présent **le 29 mai 2018** pour le concours de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université à partir de 9h30 et/ou le **3 juillet 2018** toute la journée (de 8h à 20h) pour le concours Paris 1.

- f) La commission comprendra 5 membres extérieurs qui restent à désigner
- g) Modalités du vote

- Le classement des candidats est global. Le jury établit une liste unique quel que soit l'établissement d'appartenance du candidat.
- Le vote se fait par rang : le jury vote d'abord pour le candidat jugé le meilleur, puis pour le second etc.
- Premier et deuxième tour de scrutin : la majorité absolue des suffrages est requise ; la majorité relative à partir du troisième tour
- Le ou les directeur(s) de recherche sort(ent) de la salle pendant l'exposé du candidat dont il(s) dirige(nt) les travaux, mais pas les autres membres du laboratoire de recherche auquel appartiennent directeur de recherche et candidat.

OUI : unanimité

3. Questions diverses

- Remplacement du Pr Adveev par la Pr De Luca Barrusse au conseil de l'EDGP

OUI : unanimité

4. Informations diverses

a) Précisions concernant le Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

« Le contrat doctoral est écrit, il précise sa date d'effet, son échéance et les activités confiées au doctorant contractuel prévues à l'article 5. La nature et la durée de ces activités peuvent être modifiées chaque année par avenant, après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse.

« **Il prend effet dans l'année qui suit la première inscription en doctorat, sauf dérogation** accordée par le conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, par le conseil scientifique de l'établissement employeur ou par l'organe en tenant lieu, siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés. »

En clair, cela signifie « que la date d'effet du contrat doctoral (...) peut donc maintenant intervenir dans l'année suivant la 1ère inscription en doctorat et non plus dans les 6 mois ».

b) La motion suivante est votée à l'unanimité :

« Sauf avis contraire des services juridiques des universités contractantes, le conseil de l'EDGP admet la présence comme observateurs au jury d'attribution des contrats doctoraux,

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Faculté des Lettres de Sorbonne Université, Université Paris 7 Diderot

Directeur : Olivier Sevin (Faculté des Lettres de Sorbonne Université)

Directeurs adjoints : Gilles Palsky (Paris 1) Claude Grasland (Paris 7)

de deux doctorants choisis parmi les représentants des doctorants élus au conseil de l'ED, étant entendu que ces représentants sont soumis à l'obligation de confidentialité, n'interviennent pas oralement, et ne prennent pas part à la délibération et au vote final. »

OUI à l'unanimité

Paris, le 8 mars 2018

Olivier Sevin